

---

**DEMANDE DE COTATION**  
**ACQUISITION DES SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU BUREAU PAYS MALI ET**  
**REGIONAL DU PROGRAMME SAHEL**  
**BAMAKO, MALI**  
**RFQ NO. 001/SERV/ML/2023**

Date : 17 août 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés de bien vouloir soumettre votre offre pour les besoins de nettoyage et d'entretien du bureau Mali , conformement a l'annexe B ci-dessous.

IDLO cherche à établir un ou plusieurs Accord(s) Cadre(s) avec des prestataires capables et qualifiés. Un accord-cadre est un type d'accord avec ses propres termes et conditions, en vertu desquels l'acquisition de biens ou de services peut être effectuée sur une période déterminée, mais qui n'oblige pas IDLO à commander une quantité minimale ou maximale. Tous les termes et conditions, y compris les prix, resteront inchangés pendant la durée du ou des accords-cadres. La durée du/des contrat(s)-cadre(s) est de 12 mois avec une option de prolongation au même prix, termes et conditions pour une seconde période de 12 mois sous réserve d'une performance satisfaisante et de l'accord des deux parties. Un ordre de travail sera émis lorsque IDLO a l'intention de prendre un engagement dans le cadre d'un accord-cadre. L'ordre de travail fournira des informations sur les articles exacts, leurs quantités et leurs prix unitaires (tirés de l'accord-cadre), ainsi que d'autres détails logistiques.

Nous demandons également que votre offre soit soumis en utilisant le format spécifiquement détaillé dans l'annexe C.

Les offres soumises par courrier électronique doivent être limitées à un maximum de **10 Mo, être exemptes de virus** et ne pas faire l'objet de plus de deux envois de courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou de contenu corrompu, faute de quoi les offres seront rejetées.

L'offre sera évaluée sur la base de l'offre la plus basse répondant aux exigences des critères définis à l'annexe A, point q.

En cas de divergence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité), le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé par IDLO. Si le Soumissionnaire n'accepte pas le prix final basé sur la correction des erreurs par IDLO, son Offre sera rejetée.

Les soumissionnaires ne doivent pas modifier leurs prix pour quelque raison que ce soit après la date limite de l'appel d'offres et tant que le devis est encore valable. Au moment de l'attribution du contrat, IDLO se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la

---

quantité des services, jusqu'à un maximum de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou des autres termes et conditions.

IDLO n'est pas tenue d'accepter une Offre, ni d'attribuer un Contrat, ni d'être responsable des coûts associés à la préparation et à la soumission d'une Offre par un Soumissionnaire, quel que soit le résultat ou la manière de mener le processus de sélection.

IDLO encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à IDLO si vous, ou l'un de vos affiliés ou membres du personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans cet appel d'offres.

En soumettant une offre en réponse à ces informations, les soumissionnaires confirment qu'ils acceptent l'intégralité des conditions générales de IDLO et la politique de paiement qui prévoit un paiement dans les 30 jours suivant la livraison du service sur présentation d'une facture complète et correcte.

Cette demande de devis (RFQ) est composée de :

Instructions aux soumissionnaires	Annexe A
Spécifications techniques	Annexe B
Devis du fournisseur	Annexe C
Conditions générales de IDLO pour l'acquisition de biens ou de services et Code de conduite des fournisseurs de IDLO	Annexe D

Pour toute question/clarification relative à cet appel d'offres, veuillez contacter IDLO à l'adresse électronique de l'appel d'offres local/global [tenders@idlo.int](mailto:tenders@idlo.int) et mentionner **Clarifications RFQ NO. 001/SERV/ML/2023** dans l'objet de votre courriel, au plus tard 48 heures avant la date limite de soumission.

Date limite de soumission de l'offre :

Le ou avant la **date : 31 aout 2023**

**Heure : 15:00 heures** heure locale Rome, Italie.

Nous vous remercions et nous attendons avec impatience de recevoir votre offre.

Sincèrement vôtre,

International Development Law Organization | IDLO

EQUIPE D'ACHATS POUR LE SAHEL

BAMAKO, MALI

**Annexe A**  
**Instructions aux soumissionnaires**

a. Description des services demandés	Voir l'annexe B
b. Date limite de soumission d'un devis	Le devis doit être adressé à IDLO au plus tard le jour suivant. <b>Date : 31 août 2023</b> <b>Heure : 15:00 heures</b> heure locale Rome Italie
c. Conditions générales d'utilisation	Toute soumission implique l'acceptation inconditionnelle des Conditions générales de IDLO pour l'acquisition de services et l'adhésion au Code de conduite des fournisseurs.
d. Conditions de paiement	IDLO effectuera le paiement dans un délai de 30 jours après réception satisfaisante de toutes les marchandises et sur présentation de la facture par le fournisseur.
e. Conditions de libération du paiement	Formulaire d'acceptation de services de IDLO basé sur la conformité totale aux exigences de la RFQ.
f. Validité de l'offre à partir de la date limite de l'appel d'offres.	<b>60 jours</b> Dans des circonstances exceptionnelles, IDLO peut demander au Soumissionnaire de prolonger la validité de l'offre au-delà de ce qui a été initialement indiqué dans le présent appel d'offres. Le Soumissionnaire devra alors confirmer la prolongation par écrit, sans aucune modification de l'offre.
g. Soumission des offres	Toutes les offres doivent être soumises à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:tenders@idlo.int">tenders@idlo.int</a>
h. Citations partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Non autorisé
i. Lieu de livraison	La livraison des services se fera dans le local du Bureau Mali et Regional, Magnabougou, Faso Kanou près de l'Hôtel Baobab, Bamako, Mali
j. Conditions de livraison	Le début des services d'entretien et de nettoyage se fera conformément à la date indiquée dans le contrat, et après signature des 2 parties.
k. Le dédouanement, si nécessaire, sera effectué par :	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
l. Devise de la cotation	<b>CFA XOF</b> <i>Note : (Les fournisseurs locaux doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de commerce dans d'autres devises).</i>

m. Documents préliminaires à soumettre	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe C dûment signé et tamponné et conformément à la liste des exigences figurant à l'annexe B; <input checked="" type="checkbox"/> Dernier certificat d'enregistrement d'entreprise ; <input checked="" type="checkbox"/> Dernier certificat fiscal interne/ou démonstration de situation fiscale légale. <input checked="" type="checkbox"/> Autres : références des fournisseurs servi avec satisfaction
n. Services après-vente requis, le cas échéant	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
o. Évaluation de l'offre	L'évaluation se fera selon l'ordre de priorité suivant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soumission complète des documents préliminaires (conformément à l'annexe A,)</li> <li>2. Capacité humaine et professionnelle à fournir le service</li> <li>3. Disponibilité Immédiate</li> <li>4. Prix de la prestation</li> </ol>
p. Attribution du contrat	L'attribution du contrat se fait selon : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Présentation complète du bordereau de prix (annexe C) signé et tamponné ;</li> <li>b) Le prix le plus bas, l'offre la plus techniquement acceptable/conforme.</li> </ol>
q. Signature du contrat	Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception du Contrat, le soumissionnaire retenu signera et datera le Contrat et le retournera à IDLO. Le non-respect de cette obligation peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'attribution et la confiscation de la garantie de soumission, le cas échéant, auquel cas IDLO peut attribuer le contrat au soumissionnaire classé deuxième ou lancer un nouvel appel d'offres.
r. Dommages-intérêts liquidés	<b>x Oui - En cas de retard de livraison des <u>services</u>, IDLO est en droit de réclamer au contractant des dommages-intérêts liquidés conformément à l'article 18 des conditions générales. Si le contractant n'exécute pas les services demandés dans le délai imparti et comme stipulé dans les conditions générales du contrat, IDLO peut, sans mise en demeure et sans préjudice de ses autres recours en vertu du contrat, avoir droit à des dommages-intérêts liquidés pour chaque jour de retard dans la fourniture et l'achèvement des services.</b>

---

**ANNEXE B**  
**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

**TERME DE REFERENCES POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE ET  
D'ENTRETIEN DU BUREAU D'IDLO BAMAKO, MALI**

IDLO (International Development Law Organization) est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Rome dont le Bureau Régional pour le Programme Sahel est basé à Bamako, Mali. Son mandat est de promouvoir le respect de l'état de droit en aidant aux réformes des institutions judiciaires dans les pays en voie de développement. Avec l'appui du Royaume des Pays-Bas, IDLO met en œuvre le programme « Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, du Burkina Faso et du Niger ».

**I. JUSTIFICATION ET OBJECTIF DE LA MISSION**

Le Programme Régional pour le Sahel et le Programme Mali d'IDLO ont aménagé dans son nouveau local sis à Faso Kanou et cherche à établir un contrat de service pour le nettoyage et l'entretien du nouveau local.

Le présent service étant assuré par le prestataire qui avait été engagé initialement pour l'ancien bâtiment, l'objectif principal est d'identifier et retenir un prestataire de qualité ayant les moyens et toute l'expérience requise pour répondre aux aspirations du bureau dans le domaine et à un coût compétitif.

**II. DUREE DU CONTRAT**

Le contrat sera initialement d'une durée d'un an, avec la possibilité d'une extension d'une période supplémentaire d'un an si le service est jugé nécessaire et après satisfaction totale des services rendus par l'OIDD. Le renouvellement du contrat initial se fera sur demande écrite. La durée totale du contrat ne dépassera pas 24 mois.

**III. DESIGNATION DES LIEUX :**

Le nouveau local d'IDLO est composé de 2 annexes reliée par une terrasse et un bâtiment principal.

- a. **Bâtiment principal** : compose de 09 bureaux dont 04 bureaux avec toilette interne et 03 toilettes partagées ; 02 cuisines ; 01 salle à manger, 01 salle de réunion, 04 terrasses et 01 magasin.
- b. **Annexe 1** : Entrée, espace accueil ; 04 bureaux dont 03 avec toilette interne ; 03 terrasses ; 01 cuisine.
- c. **Annexe 2** : 01 terrasse, 04 magasins, 01 espace de vaisselle, 01 toilette, 01 bureau avec toilette interne
- d. Cours devant et arrière avec jardin.
- e. Devanture du bureau (02 côtés des entrées).

**IV. PRESTATION :**

- a. Les agents qui seront assignés à IDLO sont tenu d'être disponible permanemment pendant les heures indiquées pour tout besoin de nettoyage. Ils se feront identifiés par le port d'une tenue de travail (uniforme) délivrée par le prestataire.

- b. Le personnel devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et permanent. Pendant les heures de service le personnel de nettoyage et d'entretien est tenu de porter l'uniforme avec le nom de la société pour des raisons d'identification.
- c. L'équipe d'entretien devrait éviter l'utilisation bruyante des appareils de musique pour ne pas déranger la quiétude de l'environnement de travail.

#### V. DETAILS SUR LA PRESTATION ATTENDUE :

- a. Nettoyage des bureaux, couloirs et toilettes tous les matins ;
- b. Nettoyage journalier et à des intervalles fréquents des toilettes ;
- c. Remplissage des bouillards dans les toilettes ;
- d. pulvérisation des toilettes de désodorisant tous les jours ;
- e. Nettoyage et entretien quotidien des cuisines au besoin ;
- f. Balayage et nettoyage journalier du sol carrelé ;
- g. Balayage et entretien de la devanture du bureau (côté latérale et façade)
- h. Nettoyage des fenêtres et baies vitrées avec le matériel adéquat (fournit par IDLO)
- i. Dépoussiérer les meubles de travail ;
- j. Assurer un service continue par la présence des agents pour les besoins du personnel ;
- k. Accomplir toutes autres tâches jugées appropriées pour l'entretien et le nettoyage des lieux ;

#### VI. HEURES D'INTERVENTION

De 7H00 à 13H00 : 6 agents

De 13H00 à 17H00 2 agents (un homme et femme)

- a. De préférence, le présent service doit être assuré par 06 agents (04 femmes et 02 homme dont un superviseur) reparti comme suit :
- b. **Par soucis de parité, l'équipe doit contenir au moins 03 agents féminin.**

#### VII. CONDITIONS DE SERVICE

- a. Le nettoyage des bureaux devant se faire avant les heures de travail du personnel de l'IDLO afin de ne pas perturber le personnel dans leur travail ; Le nettoyage des bureaux devra se faire de manière à ne pas perturber le travail du personnel de l'IDLO ;
- b. Les agents d'entretien devront être silencieux, propres et faire preuve d'une discrétion et d'un comportement irréprochable ;
- c. En cas d'indisponibilité du local à nettoyer (ex : le fonctionnaire de l'IDLO occupant le bureau est en rendez-vous ou absent ou toute autre raison), l'agent de nettoyage devra en référer à l'administration d'IDLO pour demander une autorisation d'accès ;
- d. Le nettoyage des sanitaires et la salle de pause du personnel devra se faire au minimum deux (2) fois par jour et au besoin.

#### VIII. CONDITIONS MATERIELLES / LOGISTIQUES

##### Ressources matérielles / Equipements

IDLO mettra à la disposition du prestataire du matériel et produits d'entretien nécessaires pour le nettoyage et l'entretien.

Le prestataire est tenu de fournir la liste des besoins de produits et de matériel utiles à la bonne exécution des tâches avant l'épuisement du stock.

La livraison de ces produits et matériel se fera mensuellement ou sur demande si nécessaire ; la bonne gestion incombe au prestataire. IDLO approvisionnera en produits de bonne qualité qui seront toujours disponibles en quantité suffisante pour permettre le maintien d'une propreté et d'une hygiène des locaux irréprochables.

Pour une meilleure utilisation et optimiser l'utilisation, le Prestataire fournira la liste du matériel technique qui sera utilisé et/ou affecté aux opérations ;

## IX. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- Des locaux propres et bien entretenus
- Un conseil technique assuré dans le domaine
- Un cadre de travail approprié
- Des prestations à des coûts compétitifs et uniformisés
- Un suivi permanent des locaux à nettoyer.

## X. QUALIFICATIONS DU PRESTATAIRE

Les prestataires désireux d'obtenir ledit contrat auprès de l'IDLO devront posséder les qualifications minimales suivantes :

1. Être enregistrés au Registre du Commerce (Fournir une copie légalisée / certifiée conforme) ; *OBLIGATOIRE*
2. Être en règle avec l'Administration Fiscale (Copie Certifiée Conforme du Titre de Patente, d'une Attestation de Non-Redevance Fiscale et d'un Certificat d'Imposition) ; *REVENDIQUER PAR IDLO AU BESOIN*
3. Jouir d'une stabilité financière avérée (justificatif à fournir en cas de rétention) *REVENDIQUER PAR IDLO AU BESOIN*
4. Disposer d'un compte bancaire au nom de la société (Fournir les pièces justificatives) ; *OBLIGATOIRE*
5. Employer du personnel expérimenté ; *OBLIGATOIRE*
6. Justifier l'inscription du personnel à l'INPS (Fournir les pièces justificatives) *FACULTATIF*
7. Ne pas employer des mineurs ; *OBLIGATOIRE*
8. Posséder l'équipement minimum nécessaire à la bonne exécution du présent contrat (le prestataire fournira la liste des équipements dont il dispose pour bien mener les travaux de nettoyage et d'entretien) si ces équipements ne sont pas fournis par IDLO ; *OBLIGATOIRE*
9. Être capable d'opérer sans interruption aux heures ci-dessus mentionnées. *OBLIGATOIRE*

## XI. RESPECT DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR

Le prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité, le personnel nécessaire à l'exécution de la mission, tout en respectant les Conditions générales relatives au contrat de l'IDLO. Le prestataire fait siens les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée de travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres. Il fait de son affaire personnelle les accidents de trajet qui pourraient survenir à ses employé(e)s du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des accidents de travail de leur fait propre.

Le soumissionnaire doit s'engager à respecter les textes de loi en vigueur propres aux entreprises, notamment en matière de législation du travail y inclus la rémunération et couverture sociale de ses employé(e)s déployé(e)s sur le site, et devra être en mesure de justifier à l'Acquéreur le respect de ces règles si demandé.

Il est souhaitable que le prestataire s'engage à verser au minimum **un salaire mensuel NET égale au SMIG du Mali**. Le prestataire est tenu de respecter les droits aux congés annuels selon le code du travail malien en vigueur ainsi que la durée légale du travail effectif qui est fixée à 40 heures par semaine, le droit aux congés maladie, le droit aux jours fériés nationaux et religieux, le droit au congé parental. IDLO ne serait tenu responsable du non-respect de ces dispositions par le Prestaire.

Par souci de respect des droits du personnel travaillant dans les locaux de l'IDLO, les dispositions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet de vérifications périodiques par les services compétents de l'IDLO et toute défaillance pourrait entraîner l'annulation du contrat de service.

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leur offre par courrier électronique à l'adresse : [tenders@idlo.int](mailto:tenders@idlo.int)

La date limite de dépôt des offres est indiquée dans la demande d'appel d'offre.



**ANNEXE C**  
**OFFRE DU FOURNISSEUR**

**(Ce formulaire doit être soumis en utilisant le papier à en-tête officiel du fournisseur, dans le format spécifié ci-dessous.)**

Nous, soussignés, acceptons par la présente les Conditions générales de IDLO dans leur intégralité et la Politique de paiement qui prévoit un paiement dans les 30 jours suivant la livraison du service sur présentation d'une facture complète et correcte. Par la présente, nous proposons de fournir les articles énumérés ci-dessous en conformité avec les spécifications et les exigences de IDLO selon La demande d'offre **RFQ NO. 001/SERV/ML/2023**

<b>Nom de la société</b>	
<b>Adresse complète de la société</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Tampon</b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Adresse électronique</b>	

**Tableau 1 : Offre de fourniture des services conformes aux spécifications et exigences techniques**

<b>Lots</b>	<b>Nom de l'article</b>	<b>Description</b>	<b>Unite</b>	<b>Quantite</b>	<b>Prix unitaire en CFA (par mois)</b>
<b>Lot 1</b>	<i>Services de nettoyage</i>	<i>- De 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi ; - personnel pour fournir 06 agents avec un superviseur (veuillez vous référer à l'annexe B pour plus de détails sur les exigences) - Mois 12</i>	<i>Month</i>	<i>12</i>	

**Tableau 2 : Garantie des conditions de travail**

<b>Autres informations</b>	<b>Réponses</b>		
	<i>Oui, nous nous conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons pas nous conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous conformer, veuillez indiquer votre contre-proposition.</i>
Nombre d'agents a fournir			
Port d'uniforme par les agents			
Heures du service			
Parite genre			
Autres exigences : discretion pendant les heures de services			

<b>Nom, fonction et signature du soumissionnaire</b>  <hr/> <i>Dûment autorisé à signer cette offre</i>  <b>Date :</b>	<b>Cachet du soumissionnaire</b>
--	----------------------------------

---

**ANNEXE D**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES D'IDLO POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES**  
**ET**  
**CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS IDLO**

Toute soumission de devis implique l'acceptation inconditionnelle des Conditions générales de IDLO pour les biens et services et l'adhésion au Code de conduite des fournisseurs.

Les documents sont disponibles sur le site Internet de IDLO consacré aux marchés publics :

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general terms and conditions for goods august 2020.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general%20terms%20and%20conditions%20for%20goods%20august%202020.pdf)

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general terms and conditions for services feb 2022.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general%20terms%20and%20conditions%20for%20services%20feb%202022.pdf)

<https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/idlo-supplier-code-of-conduct.pdf>